



**Dossier de presse**

**Jeudi 12 janvier 2012**



# **France Nature Environnement fait le bilan environnemental du quinquennat**

## **Sommaire**

Préambule .....	2
Les moments de la concertation : de l'élan à l'essoufflement .....	3
Fiscalité environnementale : d'objectifs ambitieux en renoncements progressifs .....	5
Le poids des lobbies .....	8
Evolution et application du droit grâce à FNE .....	11
Europe et international : des prises de conscience...et des concrétisations difficiles .....	13
Les catastrophes naturelles et industrielles : les leçons ne sont pas tirées .....	15
Agriculture : ne pas laisser retomber le soufflé .....	17
Conclusion .....	20
L'Appel des 3000 pour un contrat environnemental .....	21



## Préambule

« *Le Grenelle de l'Environnement a été sans conteste une étape qui fera date. Les engagements du Grenelle, bien qu'imparfaits comme tout compromis, constituent des avancées importantes. De même, les divers moments de concertation plus spécialisés comportent également des points notables. Il apparait clairement dans la chronologie du mandat que la concertation grenellienne, avec les cinq collèges, est un moyen assez efficace de faire obstacle aux lobbies, tant que la négociation est active. FNE souhaite donc que cette méthode soit pérennisée et élargie. Cependant, après une phase de dialogue plutôt transparente et constructive, la mise en œuvre s'est souvent révélée moins satisfaisante. La traduction dans la loi, et plus encore dans des décrets, des différents moments de concertation, a donné lieu à quelques détricotages et à des reculs. En écho à l'érosion de la volonté politique, les moyens financiers ont réduit progressivement. Enfin, la transposition dans les territoires ne s'est pas pleinement faite, alors même que plus de la moitié des engagements dépendent des autorités territoriales»*

**Bruno Genty, président de France Nature Environnement**



## Les moments de la concertation : de l'élan à l'essoufflement

La " loi Grenelle I " (2008), puis la " loi Grenelle II " (2010), ont pour but la réalisation concrète des engagements issus de la concertation. Hélas, le rapport de force lors du vote de ces lois n'était plus le même. Si la loi Grenelle I fut une transcription relativement fidèle des engagements du Grenelle, la loi Grenelle II s'est révélé moins satisfaisante, les lobbies ayant eu le temps d'intervenir dans l'intervalle pour faire adopter des amendements de recul.

En matière d'énergie, le Grenelle a permis de créer ou de renforcer des mesures importantes comme les **bilans carbone des entreprises** et les **plans climat énergie territoriaux**. Mais la loi Grenelle II a simultanément constitué un recul par le **classement des éoliennes en installations classées** pour la protection de l'environnement, au même titre que les usines d'incinération par exemple. Combiné au **moratoire sur le photovoltaïque**, cela a ralenti encore plus le développement des énergies renouvelables en France. L'objectif était d'atteindre en 2010 21 % de l'électricité en renouvelable et nous en sommes à 14,6% selon les statistiques du MEDDTL<sup>1</sup>.

En matière de biodiversité, la création de **la trame verte et bleue** est une avancée majeure. Il s'agit de créer un réseau à travers toute la France, où la faune et la flore terrestres et aquatiques peut circuler. C'est donc avec satisfaction que FNE a accueilli l'engagement du Grenelle visant à la créer. En revanche, elle a constaté avec regret la faible valeur juridique qui lui était accordée dans la loi Grenelle II en 2010.

Côté transports, la création d'un **schéma national des infrastructures de transports (SNIT)** est également un engagement important du Grenelle. Il s'agit d'arrêter une feuille de route de l'évolution de nos infrastructures de transports pour les 20 à 30 ans à venir, d'enrayer l'artificialisation des sols et d'encourager le report modal. Cependant, de nombreux projets d'infrastructures, incohérents avec le SNIT, ont néanmoins été conservés (le projet d'aéroport Notre-Dame des Landes l'illustre bien). La cohérence financière ne semble pas au rendez-vous non plus. Au final, trop de « coups partis » coûteux et pas assez de moyens pour inciter au report modal.

En 2009, le Grenelle des ondes a été lancé. Il s'agit d'une concertation « grenellisée » ciblée sur la téléphonie mobile. Sur ce sujet elle a permis de doper la Loi Grenelle 1. Mais les travaux concernant l'expérimentation de baisse de l'exposition des riverains d'antenne relais prend énormément de temps ; ils ne sont pas finalisés, cela ne permet pas de déboucher sur d'éventuelles évolutions réglementaires. Si la surveillance des champs électromagnétiques pour les lignes de distribution d'électricité supérieures à 50 KV est maintenant acquise, nous regrettons l'absence d'interdiction de nouvelles constructions dans une bande de cent mètres de part et d'autre des lignes à très haute tension.

<sup>1</sup> [http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits\\_editoriaux/Publications/Reperes/2011/Energie\\_ed\\_2011/Rep%C3%A8res%20Chiffres%20cl%C3%A9s%20Energie%20ed%202011%20%28V3%2021\\_12-1%29.pdf](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/Reperes/2011/Energie_ed_2011/Rep%C3%A8res%20Chiffres%20cl%C3%A9s%20Energie%20ed%202011%20%28V3%2021_12-1%29.pdf)



**La table ronde risques industriels** a été initiée en 2009. Un des enjeux majeurs était de garantir la sécurité des riverains des sites industriels. Une des principales avancées de cette table ronde a été actée dans la loi Grenelle II : que les riverains des sites Seveso seuil haut disposent d'un crédit d'impôt de 40% du montant de la facture des travaux obligatoires sur leurs habitations visant à assurer leur sécurité en cas d'accident. Malheureusement, quelques mois plus tard, ce crédit d'impôt était rabaissé, entraînant le désengagement des industriels et des collectivités. Résultat : seuls 101 PPRT sont approuvés sur les 420 qui auraient dû l'être en 2008. Aucun n'est concrètement, à l'heure actuelle, mis en œuvre, faute de financements.

**Le Grenelle de la mer** (juillet 2009) a permis de compenser la sous-représentation de la question « Mer » au Grenelle de l'Environnement. La réservation de 20% de la Zone Economique Exclusive pour la création des aires marines protégées constitue une avancée majeure du Grenelle de la mer. Les parcs marins de Mayotte et du golfe du Lion ainsi que les trois parcs en phase de finalisation (parc des glorieuses, parc des estuaires picards et parc pertuis-gironde) concrétisent cette mesure. Cependant, certaines questions essentielles ont été occultées. Ainsi n'ont pas été débattus l'exploitation des hydrocarbures en mer, l'exploitation des mers profondes, l'implantation côtière de centrales nucléaires, la récupération de multiples déchets dangereux déversés sur les fonds, parfois à proximité des côtes... FNE s'interroge également sur la hauteur des moyens humains et financiers qui vont être dégagés pour soutenir cette « grande politique de la mer » annoncée en 2009 par le Président de la République. Pour l'instant aucune concrétisation matérielle à l'horizon.

**La table ronde sur l'efficacité énergétique** a rencontré le même problème : FNE se réjouissait de voir enfin ré-abordé de front cette question fondamentale, qui doit être le fondement de toute politique énergétique. Certaines des mesures finalement adoptées sont d'ailleurs des mesures que FNE demandait depuis longtemps. Malheureusement, sans moyens financiers prioritaires sur la réhabilitation des logements anciens, nous n'atteindrons pas l'objectif fixé de 20% d'économies d'énergie entre 1990 et 2020. C'est pourquoi FNE a quitté cette table ronde.

**La concertation à cinq fonctionne et est nécessaire en matière environnementale. Mais elle doit être équilibrée, permanente et soutenue par une forte volonté politique et des financements pour mettre en œuvre les décisions. Que l'un manque et c'est l'édifice qui est mis en cause.**



## Fiscalité environnementale : d'objectifs ambitieux en renoncements progressifs



« « La fiscalité écologique ne doit pas se résumer à une compilation de petites taxes. Il faut une profonde révision. L'objectif est de taxer plus les pollutions, notamment les énergies fossiles, et de taxer moins le travail » estimait le Président de la République lors de son discours à l'occasion de la restitution des conclusions du Grenelle de l'environnement le 25 octobre 2007. Le « verdissement » de la fiscalité a en effet été présenté comme l'un des principaux outils permettant d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement. Toutefois, à l'heure du bilan, France Nature Environnement constate que les objectifs ambitieux présentés par le Président de la République n'ont pas toujours été suivis d'effet. Pire, certains des dispositifs fiscaux mis en place par le Grenelle ont été supprimés ou ont rétréci comme une peau de chagrin. Décryptage. »

Bruno Genty, président de FNE

Votée par les parlementaires le 24 novembre 2009, la **contribution-climat énergie**, projet phare de la fiscalité environnementale, a finalement été censurée par le Conseil constitutionnel en décembre 2009. L'étude en vue de la mise en place d'une contribution climat-énergie (CCE) faisait partie des engagements phares du Grenelle de l'environnement (Engagement n°65). Malgré un avis favorable et des propositions concrètes de la commission Rocard remises au gouvernement le 28 juillet 2009, la taxe carbone, telle que présentée en septembre 2009, contenait deux lacunes majeures. Elle induisait une inégalité devant l'impôt entre les entreprises, en raison de l'exonération des entreprises soumises au marché des quotas de carbone, ce qui a justement conduit au veto du Conseil constitutionnel. Mais également, pendant tout l'automne 2009, elle avait suscité un fort sentiment d'injustice, à cause du manque de redistribution vers les ménages. L'enterrement de la taxe-carbone n'a fait qu'accroître le retard en matière de fiscalité environnementale, en comparaison aux voisins européens notamment (Suède, Royaume-Uni, Suisse...).

Prévue en 2010, puis en 2011, puis fin 2012, la **taxe kilométrique poids lourds** (TKPL) ne devrait entrer en vigueur qu'au milieu de l'année 2013. Cette taxe aura pour vocation de faire payer aux donneurs d'ordre les coûts d'usage des infrastructures engendrés par le transport massif des marchandises par la route. Elle est déjà appliquée, par exemple, en Allemagne. Elle devrait rapporter à la France plus de 1,2 milliards d'euros annuels. Pendant trois ans, les contribuables ont continué de payer les dégâts provoqués par les excès du transport routier (détérioration des routes, bruit, pollutions ...).

Le dispositif mis en place pour le **bonus-malus automobile** a connu un vif succès, en déplaçant la demande vers des véhicules de moins en moins polluants et émettant moins de carbone. Le durcissement du malus à partir de janvier 2012 a permis de mieux équilibrer le coût du dispositif. Cependant, la « prime à la casse » instaurée sur la même période a contribué à poursuivre la logique du « tout auto », et d'une incitation forte à la surconsommation, générant un nombre important de déchets supplémentaires. Quant aux bonus-malus prévus pour les produits de grande consommation dans la loi Grenelle 1, ils n'ont toujours pas vu le jour.



Le Grenelle de l'environnement a augmenté la **TGAP** sur la mise en décharge et l'a instauré pour l'incinération marquant un net progrès. Cette réforme a généré des recettes fiscales de 133 millions d'euros en 2009. Les sommes perçues sont attribuées à l'ADEME pour financer la politique prioritaire « déchets », donc principalement la réduction des déchets, puis le recyclage. Ce montant devait augmenter chaque année jusqu'en 2014. Mais, dès le départ, des abattements à la TGAP ont restreint son efficacité. En outre, en décembre 2010, le Sénat a voté de nouvelles exonérations et a rallongé son calendrier de progression, ce qui a entraîné une baisse du budget alloué à l'ADEME et un gel des aides aux plans et programmes de prévention. Dernier coup en date, la loi de finances pour 2012 qui exonère de TGAP les installations autorisées à injecter des effluents industriels dans la structure géologique.

La table ronde des risques industriels a abouti, en juillet 2010, à un engagement pris par l'Etat, les collectivités territoriales et les industriels permettant de couvrir 80% des financements des travaux prescrits par les PPRT. Ce consensus a été atteint grâce à l'accord de l'Etat, pour faire passer le crédit d'impôt pour les ménages concernés de 15% à 40% des coûts avec un plafond à 30 000 € par ménage. Cette volonté de l'Etat avait comme bénéfice d'avoir permis un engagement financier de la part des industriels et des collectivités à hauteur de 20% chacun. Toutefois cet engagement a été remis en cause dès la loi de finances pour 2011 qui a réduit l'effort de l'Etat à 30% avec un plafond à 10 000 €. Ce recul a entraîné un désengagement des collectivités et des industriels ainsi que le report de la mise en œuvre des PPRT. La loi de finances pour 2012, grâce notamment à la demande de FNE, a permis de rehausser le plafond des crédits d'impôts à 20 000 €.

L'**efficacité énergétique** fait partie des chantiers prioritaires du Grenelle de l'environnement. Secteur fortement créateur d'emplois dans nos territoires, elle devait être accompagnée par un important coup de pouce fiscal. La mise en place d'un éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ), d'un éco-PTZ+, du crédit d'impôt développement durable (CIDD), de la RT 2012 ainsi que le plan « habiter mieux » ont permis de répondre un temps à cet enjeu. Mais les lois de finances 2011 et 2012 ont conduit à des reculs successifs dans ces aides fiscales. De l'isolation intérieure aux chaudières à condensation, les aides ont diminué en 2011. Et en 2012, le crédit d'impôt développement durable est de nouveau rabaissé de 20%.

Le secteur qui a subi les plus importants revirements est celui des **énergies renouvelables** avec la baisse, en décembre 2010, des tarifs de rachat de l'énergie solaire. Le moratoire sur le photovoltaïque a conduit en 2011 à la suppression, dans le silence général, de près de 10 000 emplois (sur 25 000, soit 40%) dans la filière photovoltaïque française (selon le Syndicat des énergies renouvelables (SER)).

L'article 16 de la loi de finances pour 2009 a instauré une diminution progressive de la défiscalisation applicable aux **agrocarburants** entre 2009 et 2011. Le Sénat est allé dans le même sens en supprimant l'exonération de taxe intérieure de consommation pour les agrocarburants (TIC anciennement TIPP) dans le cadre de la loi de finances 2012. Toutefois l'Assemblée nationale a réintroduit cette exonération pour les années 2012 et 2013. Le manque à gagner pour l'Etat est estimé à 196 millions € pour 2011 (source : rapport de l'IGF sur les niches fiscales publié en juin 2011).



Pour les soutiens fiscaux à **l'agriculture biologique**, après avoir augmenté les aides passant de 4,1 millions d'euros en 2009 à 10 millions en 2010. Le gouvernement a baissé, dans le cadre du PLF 2011, de 4000 € à 2000 € le crédit d'impôt accordé aux agriculteurs convertis en bio. Un mauvais signal pour la bio. Par ailleurs, l'agriculture de haute valeur environnementale ne bénéficie toujours pas de soutien financier. Seul progrès récent : l'augmentation de la TVA sur les **pesticides** qui est passée de 5.5% à 19.6% (PLF rectificatif 2011).

**De 2007 à 2012 la fiscalité environnementale a faiblement progressé dans les faits. Après avoir connu l'espoir d'un développement massif à l'automne 2007, elle a connu reculs et coups de rabot. En 2012, les « dépenses fiscales favorables à l'environnement » sont évaluées à 95 millions d'euros, contre 159 millions d'euros en 2011 et 165 millions d'euros en 2010. En contrepoint, comme le souligne le récent rapport Bricq<sup>2</sup>, les dépenses fiscales liées à la consommation d'énergies fossiles s'élèvent chaque année à 5,8 milliards d'euros. Il est temps d'inverser cette tendance en sortant de la logique « pollué/payeur » et en créant des véritables sources de financement pour la transition écologique de l'économie.**

<sup>2</sup> <http://www.senat.fr/notice-rapport/2011/r11-064-notice.html>



## Le poids des lobbies



*« En France, comme partout, le poids des lobbies influe lourdement sur les politiques publiques. En matière d'environnement, ce poids est d'autant plus fort que ces mêmes lobbies considèrent souvent l'écologie comme un frein au « business as usual ». Il s'agit d'un chantage à l'emploi particulièrement efficace en temps de crise. Le choc tient aussi à ce que les lobbies défendent par définition des intérêts catégoriels, particuliers, alors que les associations de défense de la nature et de l'environnement défendent des intérêts collectifs, de l'ordre de l'intérêt général et de l'utilité publique dont elles relèvent. »*

Bruno Genty, président de FNE

**Les principaux lobbies auxquels FNE est confrontée en France sont liés à l'énergie, au transport routier, à l'agriculture et à l'eau.** Dès le début du Grenelle, le poids de ces « historiques » s'est fait sentir. Ainsi, l'énergie nucléaire a été d'emblée disqualifiée. L'Etat, actionnaire majoritaire des lobbies électriques, a refusé de la soumettre au débat. Pendant toute la durée du Grenelle, les lobbies se sont fait discrets, ne sortant du bois qu'au dernier moment des négociations. La transparence qu'impliquait ces négociations a abouti à un cahier d'engagements relativement équilibré et ambitieux, synthétisés dans les 268 engagements du Grenelle de l'environnement. Mais des dossiers majeurs sont passés à travers les mailles de la gouvernance à cinq et ont émaillé cette mandature, donnant lieu à des réactions vigoureuses de la part de FNE. Les dossiers « gaz de schiste », « nucléaire », « méga-camions » et « OGM » illustrent parfaitement ce constat.

**Le lobby des énergéticiens** est particulièrement influent en France, qu'il s'agisse de nucléaire ou d'hydrocarbures. Ils sont en outre parmi les plus gros pollueurs potentiels et avérés du territoire. L'originalité de notre pays est l'extrême proximité entre le vendeur d'électricité en France et l'Etat, ce qui peut fausser les arbitrages que ce dernier doit rendre dans l'intérêt commun. Il est difficile d'être tout à la fois prescripteur et partie prenante. Ainsi, l'Etat contraint EDF à faire réaliser des économies d'énergies à ses clients en application d'engagements internationaux et nationaux. Mais cette demande est contraire à l'intérêt économique d'EDF et de son actionnaire principal, l'Etat, pour qui il s'agit bien de vendre de plus en plus dans un marché qui ne s'étend plus guère. De même, le nucléaire se retrouve paré de toutes les vertus, même après Fukushima : décarboné, bon marché, sûr, fleuron de la technologie française... Il faudra donc une sacrée dose de République et de démocratie pour que l'intérêt public prévale en matière de stratégie énergétique. A quand le premier débat de la cinquième République à l'Assemblée Nationale sur le bouquet énergétique français ?



## **Toujours du fait de cette proximité, on ne peut que s'interroger sur les raisons de la volte face de l'Etat s'agissant de la politique portée en matière d'énergies renouvelables.**

Victimes de leur succès, l'éolien et le solaire se sont retrouvés bridés après avoir été portés aux nues pendant les toutes premières années du quinquennat. Le gaz, issu de la biomasse, est la seule énergie renouvelable qui semble bénéficier encore de quelques crédits de l'Etat. Coïncidence ou non, il s'agit de l'énergie renouvelable satisfaisant un autre lobby, agricole celui-là, et qui pose de réelle question en matière écologique mais aussi du point de vue économique. D'autres progrès ont été accusés d'être les victimes d'effet d'aubaine, provoquant un emballement des filières. « Qui veut se débarrasser de son chien l'accuse d'avoir la rage ». Ainsi, les crédits d'impôts pour les travaux d'isolation, n'ont cessé d'être rabetés.

L'épisode « **Gaz et huiles de schiste** » est également très instructif. Outre les risques qu'ils font peser sur l'environnement, l'exploration et l'exploitation de ces hydrocarbures non conventionnels ont été un signal laissant penser que certaines décisions étaient prises en catimini, remettant de fait en cause la volonté de transparence affichée lors du Grenelle de l'Environnement. Faisant l'économie de la concertation en amont, l'Etat s'est exposé à une levée de bouclier en aval. A trop vouloir gagner de temps, on en perd face à une société civile vigilante... FNE avec ses fédérations régionales concernées, la FRAPNA Ardèche, Ile de France Environnement et Nature 77 en particulier, s'est mobilisée dès qu'elle a eu connaissance du problème afin d'obtenir l'interdiction de l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels.

Très organisé et efficace, **le lobby routier** s'est illustré de nombreuses fois lors du Grenelle et en dehors. Pour mémoire, rappelons que le transport routier est exonéré de TIPP et déjà partiellement de TKPL (en Bretagne au moins). Ces exonérations de taxe leur donne un avantage concurrentiel vis-à-vis des autres modes de transports, le fluvial et le ferroviaire, pourtant beaucoup moins polluants. Bien que reconnaissant au transport routier une contribution essentielle au dynamisme économique et à la qualité de la distribution en France, FNE n'a eu de cesse que d'œuvrer pour le report modal. L'objectif est de n'utiliser les camions que lorsque ça s'avère indispensable et d'y substituer chaque fois que c'est possible les modes de transport alternatifs moins nocifs pour l'environnement et la santé.



A ce titre, **le dossier méga-camions** a été une bonne illustration du chemin qu'il reste à parcourir. En 2009, la France annonce vouloir expérimenter la circulation de 44 tonnes et plus sur son territoire, alors que la réglementation européenne plafonne à 40 tonnes le poids maximum des camions. Face aux risques accrus pour les autres usages de la route, au renforcement de la dégradation des infrastructures routières pour un bénéfice environnemental nul, FNE s'est mobilisée. Un sondage réalisé à notre demande a fait état d'une opposition ferme de la population, plus de 80% des personnes interrogées s'y disant opposées. Première victoire de FNE dans la foulée du sondage, en juillet 2009, le ministre (Dominique Bussereau) se dit lui aussi opposé aux méga camions et à leur généralisation. Mais dès avril 2010, retour de bâton : sur demande du ministre de l'agriculture, la circulation des 44 tonnes est autorisée par dérogation. Dernier coup en 2011 avec la fin de l'obligation au sixième essieu pour les méga camions. Concrètement, le poids ne porte ainsi plus que sur 5 essieux au lieu de 6, augmentant considérablement la sollicitation des infrastructures de transport. De recul en recul, l'Etat entretient l'avantage concurrentiel préjudiciable à l'environnement et injuste du secteur du transport routier, et augmente la dégradation de l'infrastructure tout en exonérant les mêmes acteurs de TKPL, comme si un cadeau ne suffisait pas... Pour les lobbies, non n'est pas une réponse mais le début d'une négociation, payés à revenir par la fenêtre s'ils ont été mis à la porte.

Autre lobby influent au cours de cette mandature : **le lobby agricole**. A plusieurs reprises, il a témoigné de sa force de frappe et de sa force de persuasion. S'agissant d'élevage intensif (cf. dossier algues vertes), d'irrigation, de politique européenne (cf. éléments PAC) ou encore d'OGM, le syndicat majoritaire et d'autres organisations professionnelles n'ont eu de cesse que de tenter de faire reculer l'Etat sur les avancées environnementales obtenues de haute lutte.

**Le cas des OGM est édifiant à ce titre.** Alors que la pression des associations, relayée par l'opinion publique, avait permis l'interdiction de leur production en plein air, ils composent une grande part de l'alimentation animale de l'élevage intensif français, à l'insu des consommateurs bien souvent. En important des tourteaux de soja transgénique du Brésil et des USA, non seulement la France augmente sa dépendance mais de surcroît fait porter à d'autres le risque environnemental que constitue la culture d'OGM, en totale hypocrisie vis-à-vis de la position adoptée par l'Etat. Face à cette contradiction flagrante, FNE s'est mobilisée tout au long de la mandature et de façon visible pendant la campagne de communication de février 2011 mettant en scène le risque OGM.

**En confrontant tous les acteurs de la société et en les obligeant à trouver des compromis, cette gouvernance à cinq collèges (Etat, collectivités, syndicat patronaux, syndicats salariés, associations/ONG) a ouvert la voie à une régulation du poids des lobbies. Ils ne peuvent plus s'absoudre d'un débat public même si les rencontres bilatérales avec l'Etat continuent. Le chantage à l'emploi et à la délocalisation ne décide plus seul des orientations de notre économie, au détriment de tout « le reste ». Cependant, certains acteurs économiques jouent la montre pour essayer d'obtenir des reculs sur les concessions qu'ils ont du faire. Ainsi, un certain nombre d'avancées issues du Grenelle ont rétréci comme peau de chagrin et les problématiques qui n'y ont pas été traitées sont encore sous l'ancien régime, celui où les associations ne peuvent intervenir qu'à posteriori et à la marge in fine.**



## Evolution et application du droit grâce à FNE

*« Depuis cinq ans, France Nature Environnement a pu, par son activité contentieuse, permettre une évolution du droit ou tout simplement une application de textes qui n'étaient pas mis en œuvre. Elle a œuvré en matière de risques industriels et nucléaires mais aussi pour la protection des espèces menacées. En 2011, elle a aussi obtenu une décision très remarquée du Conseil Constitutionnel sur la participation du public aux décisions environnementales ! Tour d'horizon des épisodes juridiques les plus marquants du quinquennat. »*

Bruno Genty, président de FNE

En 2011, FNE s'est rendue devant le Conseil Constitutionnel suite à une action lancée par elle à propos de textes sur les installations classées soumises à enregistrement. Les sages ont rendu une première décision remarquable relative à la Charte de l'environnement. Le Conseil a clairement indiqué qu'une simple information du public ne pouvait pas équivaloir à une participation de ce même public à l'élaboration des décisions ayant un impact sur l'environnement. Cette décision devrait mettre fin à la pseudo-concertation qui accompagne un grand nombre de décisions publiques. La Charte de l'environnement trouve enfin pleinement sa place en tant qu'outil de préservation de l'environnement et de la santé publique.

FNE a aussi été en première ligne sur la question des **risques industriels**. Le contentieux administratif sert aussi à faire avancer le droit de l'environnement sur cette question. En 2010, FNE et EPLH (association écologie pour le Havre) ont obtenu l'annulation de l'autorisation d'extension des installations de la société CITRON. Elle exploitait une activité d'incinération et de recyclage de déchets dangereux de centaines de milliers tonnes. Son autorisation a été annulée en raison de son inaptitude à exploiter de telles installations dans des conditions respectueuses de la sécurité publique et de l'environnement. Ainsi FNE a obtenu quelques mois plus tard que des garanties financières soient exigées pour les installations de production ou de stockage de déchets de ce type. Cela permettra le financement des opérations de mise en sécurité des sites pollués.

Devant le juge pénal, FNE a aussi été présente sur la question des **risques et pollutions liés aux activités dans le domaine du nucléaire**. Nous avons obtenu la condamnation de deux filiales d'AREVA qui avaient commis des délits de pollution des eaux, les sociétés SOCATRI et COMURHEX. Dans le premier cas, le juge a sanctionné une pollution radioactive de cours d'eau survenue en juillet 2008 sur le site nucléaire du Tricastin, situé sur la commune de Bollène (84). L'usine SOCATRI, spécialisée dans la décontamination et le démantèlement des effluents de matières nucléaires, avait déversé 74 kg d'uranium dans le sol mais aussi dans le réseau hydrologique. En appel, la société a été condamnée à 300 000 euros d'amende. Pour la première fois, l'exploitant d'une installation nucléaire a été condamné pour pollution. Quelques mois plus tard, la société COMURHEX de Narbonne, usine de conversion de l'uranium naturel en combustible pour les centrales nucléaires a été sanctionnée suite à une plainte de FNE pour ses négligences graves dans l'exploitation d'un site industriel très dangereux (de type SEVESO II), qui se sont traduites par des dommages à l'environnement et des risques sanitaires.



Concernant les **gaz de schistes**, FNE a contesté devant le Conseil d'Etat un décret de 2006 ne soumettant pas la déclaration de travaux au titre du code minier nécessaire à l'exploration du sous sol à autorisation ni à enquête publique !

Comme la question des risques n'est pas la seule problématique en droit de l'environnement, FNE agit aussi pour la **protection des espèces**. Il faut également souligner l'action juridique de FNE en matière de chasse par exemple. Depuis plusieurs années, FNE, la ligue ROC et la LPO ont demandé au Conseil d'Etat de veiller à ce que les dates de fermeture de la chasse respectent le droit communautaire et la directive Oiseaux. Une décision de justice du 23 décembre 2011 a mis un terme à plusieurs années de contentieux concernant la chasse aux oies cendrées, aux oies rieuses et aux oies des moissons. En 2010, une décision similaire avait été obtenue pour les canards et les limicoles, pour que les oiseaux migrateurs ne soient pas chassés durant leur migration pré-nuptiale. De même, FNE n'hésite pas à aller devant le juge judiciaire ces dernières années lorsque des espèces protégées sont tuées ou détenues et vendues en toute illégalité.

Enfin, la **protection des milieux aquatiques** est aussi une question centrale pour FNE. Ces dernières années FNE et ses associations membres se sont par exemple constituées parties civiles face à des sociétés hydroélectriques qui méconnaissaient la réglementation (pour non respect du débit réservé du cours d'eau par exemple). Nous resterons donc vigilants sur ces dossiers afin que les infractions commises soient sanctionnées.

**Depuis la Charte de l'environnement de 2005, l'environnement bénéficie d'un texte spécifique dans le droit constitutionnel. La réforme de la constitution en 2008 donne également plus d'importance au droit de l'environnement puisque le Conseil constitutionnel peut être saisi par la question prioritaire de constitutionnalité. Avec la loi de programmation dite Grenelle 1, l'environnement présente un enjeu national au même titre que la défense ou l'éducation. La loi grenelle 2 a, quant à elle, permis une pénétration de l'environnement dans les autres branches du droit.**

**Malheureusement, la tâche des associations de protection de la nature et de l'environnement n'en n'est pas facilitée pour autant. Les pouvoirs publics continuent d'opposer la sécurité juridique des exploitants et maîtres d'ouvrage et la sécurité juridique de l'environnement et des tiers alors qu'elles sont aussi légitimes l'une que l'autre et devraient se conjuguer. L'action des pouvoirs publics reste tournée vers la sécurité juridique des exploitants en ignorant celle des tiers et de l'environnement. La réduction des délais de recours contentieux en matière d'installations classées, l'amoindrissement de la participation du public dans les décisions d'autorisation des installations classées enregistrées d'élevage par la loi du 28 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture témoignent de réformes déséquilibrées laissant à l'écart les tiers et l'environnement. Ce sont des réformes à sens unique.**



## Europe et international : des prises de conscience...et des concrétisations difficiles

« *La crise écologique ne connaît pas de frontières, ni terrestres, ni marines. Qu'il s'agisse du défi climatique ou de l'érosion et de la dégradation de la biodiversité, une coopération internationale forte est indispensable. L'Union européenne est sans aucun doute l'échelon le plus pertinent à partir duquel le président de la République peut s'engager. Nous sommes en effet convaincus que seule une Europe unie peut défendre des positions ambitieuses sur la scène internationale. Cet engagement européen ne peut cependant pas être de simple façade. Défendre des positions européennes ambitieuses sur la scène internationale, c'est bien. Faire en sorte d'appliquer ces mêmes ambitions sur son propre territoire, c'est encore mieux. Cela passe notamment par une meilleure et plus rapide application des législations européennes en matière d'environnement. Ce que la France a trop souvent du mal à faire.* » Bruno Genty, président de FNE

En 2010, la France, a signé le **Protocole de Nagoya** sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation. Cette signature, parmi d'autres, a permis de franchir le seuil des cinquante Etats signataires, à partir duquel la ratification, l'acceptation ou l'approbation du protocole par ses signataires peut s'engager. FNE se réjouit de cette étape importante dans la mise en œuvre du protocole de Nagoya. Les mécanismes d'autorisation, de contrôle et de sanctions prévus par le protocole devraient en effet permettre de stopper, ou du moins de limiter le pillage des ressources naturelles, préjudiciables à la biodiversité et aux populations autochtones. FNE souhaite que notre pays soit moteur pour une entrée en vigueur rapide du protocole, avant la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, en octobre 2012. Cependant, alors que le Protocole de Nagoya pose les premières bases d'un régime de protection de la biodiversité mondiale, il n'a quasiment aucune compétence sur près de 70% de nos océans. La gouvernance au niveau mondial ne permet pas de réels changements structurels. Le prochain gouvernement aura donc une lourde responsabilité lors du sommet de Rio+ 20.

Malgré un manque général d'ambition et d'outils concrets générés par les trois principaux sommets consacrés au **dérèglement climatique** (Copenhague (2009), Cancun (2010) et Durban (2011)), notons la prise en compte de la déforestation qui s'est traduite par la création de REDD+ à Copenhague et son début de concrétisation à Cancun. La déforestation représente 20% des émissions de Gaz à Effet de Serre, responsables du dérèglement climatique. Rappelons qu'aujourd'hui, les objectifs de réduction d'émissions sur la table nous entraînent vers un réchauffement climatique de 4°C à 6°C. Ces sommets internationaux ne peuvent se limiter à entériner le protocole de Kyoto. Ils doivent enclencher une révision des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour s'inscrire sur la trajectoire de limitation du réchauffement le plus proche possible de 2°C.

Au niveau européen, **la Directive sols** reste en panne. Les sols jouent un rôle majeur dans la lutte contre le changement climatique, en tant que réservoir de carbone, pour le nourrissage des plantes, dans la préservation des espèces, du fait de leur rôle d'habitats, dans la réduction de l'émission et la dispersion dans les milieux (air, eau, sols et sédiments) des polluants connus pour leur caractère nocif pour la santé, le traitement des



pollutions historiques des sols... Le sol se trouve ainsi au cœur de nombreux enjeux. Il s'agit d'une ressource limitée et non renouvelable qui va faire l'objet de pressions croissantes compte tenu de ces enjeux. Or en décembre 2007, la France a rejeté la proposition de directive de la Commission Européenne, participant ainsi au blocage de ce dossier. Blocage toujours d'actualité...

En 2012, la révision de la Directive « relative à la taxation des poids lourds pour l'usage de certaines infrastructures » dite **Eurovignette** touchera à sa fin. Bonne nouvelle : le transport routier paiera aussi pour tous les impacts qu'il induit, dont le bruit et l'odeur ! La Directive en vigueur permettait aux Etats membres de faire acquitter aux Poids Lourds, en France via le péage routier, les coûts d'usages des infrastructures routières. A cela s'ajoute désormais la possibilité de faire payer au transport routier une partie des impacts qu'il génère sur l'environnement, la santé et la société. L'Eurovignette va encourager le transfert modal. En effet, la hausse des péages va produire un signal prix qui permettra un rééquilibrage concurrentiel entre les différents modes de transport. Le gouvernement français, qui a fortement soutenu cette révision au sein des instances communautaires, doit maintenant transposer la nouvelle directive avec ambition en se fixant une mise en œuvre rapide fin 2012.

Le 4 mars 2010, la cour de justice de l'union européenne a condamné une nouvelle fois la France pour n'avoir pas transposé correctement **la directive européenne dite "Habitats"**. Cette directive a été instituée pour préserver la biodiversité européenne, notamment en créant un réseau de sites naturels appelé "Natura 2000". La Cour a estimé que les listes des programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements devant faire l'objet de l'évaluation de leurs incidences sont trop restrictives.

Un rapport du Parlement européen datant de fin 2009<sup>3</sup> montrait aussi une mauvaise application. Attentive à la mise en œuvre de ces directives, FNE a réalisé en juillet 2011 une nouvelle enquête sur les sites Natura 2000 en France, dégradés ou menacés par des projets d'aménagement. Cette enquête de FNE, réalisée avec son mouvement associatif, montre que 34,1 % des Zones de Protection Spéciales et 19,1 % des Zones Spéciales de Conservation sont concernées par des dégradations ou sont susceptibles de l'être. Ces chiffres sont significatifs et désolants. Ils font craindre le pire en ce qui concerne la prochaine évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, prévue en 2012. La précédente évaluation avait montré, en 2007, que ces habitats et ces espèces n'étaient majoritairement pas en bon état de conservation. Alors qu'elle s'attendait à ce que ces conclusions servent d'alarme et suscitent un inversement de tendance, FNE craint malheureusement que cette dégradation se confirme, au vu des résultats de son enquête...

**Au niveau international, sur les questions du climat et de la biodiversité, on constate un certain volontarisme français. Mais aujourd'hui hélas les questions environnementales se régleront à l'OMC et non plus à l'ONU... FNE espère beaucoup de la conférence de Rio+20, notamment en matière de gouvernance des océans. Au niveau européen, si la loi Grenelle II a permis de transposer un certain nombre de directives européennes, le compte n'y est pas encore. Et le droit communautaire étant directement contraignant juridiquement, la France est souvent plus frileuse qu'à l'international.**

<sup>3</sup> [/documents/telechargement/rapport-parleuropeen-n2000.pdf](#)



## Les catastrophes naturelles et industrielles : les leçons ne sont pas tirées

*« Cette mandature a fait face à une série tragique de catastrophes naturelles et industrielles. Un certain nombre d'entre elles sont indéniablement les premiers effets du dérèglement climatique qui explique au moins l'augmentation de la fréquence des événements exceptionnels, qui le sont de moins en moins. »*

Bruno Genty, président de FNE

Outre les différents épisodes de **sécheresses** qui ont affecté la France métropolitaine et ultramarine (responsables pour partie des incendies de forêt à la Réunion en 2010 et 2011), nos côtes ont essuyé plusieurs **tempêtes**. Klaus en janvier 2009 qui a ravagé des pans entiers de la forêt landaise. Xynthia en février 2010 responsable de la mort de plus de cinquante personnes. Pluies torrentielles la même année en juin à Draguignan et plus largement dans le Var avec un lourd bilan de 25 personnes tuées. Si ces tempêtes étaient assez exceptionnelles en ce qui concerne les pertes humaines, elles n'en restent pas moins normales mais rares du point de vue météorologique. En fait il est presque impropre de parler de catastrophes naturelles, on devrait dire « catastrophes humaines » car c'est bien parce qu'elles affectent des hommes et leurs activités que ce sont des catastrophes. Qu'aurions nous retenu de Xynthia, des inondations du Var et de Klaus si nous n'avions pas construit dans des zones inondables et cultiver une forêt fragile en lieu et place d'une des plus vastes zones humides d'Europe ? Notre responsabilité est d'autant plus grande que nous savons, depuis longtemps que de telles tempêtes arrivent et quels effets elles peuvent produire.

Avec réactivité, le gouvernement a tenté de tirer les leçons de ces catastrophes autant naturelles que financières au regard de leur coût puisque Xynthia a coûté plus de 500 millions. Malheureusement, vouloir rattraper plus de vingt ans de retard dans l'application de la réglementation en matière d'urbanisme en quelques jours n'est pas chose aisée. Que la forêt landaise s'abatte, soit on envisage aussitôt de replanter comme s'était avant, soit, pire encore, de mettre des panneaux solaires à la place. On ne peut pas dire que la fragilité d'une forêt monospécifique (une seule espèce d'arbre) implantée dans un milieu qui ne lui est pas « naturel » (le champ de dunes de la côte sud ouest) soit réellement prise en compte. De même, après Xynthia, le premier réflexe a été de décréter des zones noires, souvent là où l'espace n'était pas constructible mais néanmoins construit, ainsi qu'un plan digues, pour les renforcer, alors même qu'elles ont été en partie responsables de la catastrophe en piégeant l'eau de mer passée par-dessus dans d'immenses cuvettes qui ont, à leur tour, piégé les habitants. Au lieu d'arrêter de construire là où nous sommes certains qu'une catastrophe arrivera, il a été décidé de surélever les digues ; au lieu d'arrêter d'artificialiser les cours d'eau et de construire en zone inondable, on refait les mêmes erreurs en se jurant que la prochaines fois ce sera différent. Pour mémoire, plus de 11 arrêtés de catastrophe naturelle ont été pris à Draguignan en moins de 10 ans.



Cette attitude produit aussi des effets qui peuvent être dévastateurs quand **un accident industriel** survient. Sachant que le risque zéro est un mythe bien souvent démonté, on ne peut que s'indigner face à la passivité et à l'inefficacité de la politique de cette mandature conduite en matière de risque industriel. Les leçons sont ici encore plus dures à tirer sachant que les choix qu'elles imposeraient seraient contraires aux intérêts immédiats des puissants lobbies de l'industrie et de l'énergie. Malgré **AZF**, les Plans de Prévention des Risques Technologiques n'avancent pas et ont pris un retard considérable, laissant les populations riveraines exposées. Malgré **Fukushima**, on construit encore des centrales nucléaires les pieds dans l'eau et on s'acharne à s'exposer à un risque radioactif pour produire 3% de l'énergie consommée dans le monde, énergie qui pourrait très bien être produite par des sources renouvelables et sans danger. Malgré le naufrage de **Deepwater Horizon** et les millions de tonnes de pétrole déversées en Floride et dans le golfe du Mexique, on envisage de faire la même plateforme pétrolière au large de la Guyane française, en première ligne en cas de tsunami... Combien d'accidents encore avant d'accepter de passer d'une logique de réaction après coup, trop tard et trop cher, à une logique d'anticipation et d'adaptation aux conditions naturelles moins chère et autrement plus efficace ?

**Les catastrophes naturelles et industrielles pourraient être assimilées à des « faits divers » par leur caractère extraordinaire, qui n'enlève rien à la hausse progressive du niveau marin et à la pollution quotidienne et insidieuse. Au titre de fait divers, elles ont été à l'origine d'un cortège de lois, comme une tentative de dire « on fait quelque chose ». Plutôt que d'ajouter à l'empilement législatif, il est urgent de faire appliquer et respecter la loi et de s'interroger sur un repli stratégique de certaines zones à laisser les plus naturelles possibles, pour le plus grand bénéfice de tous.**



## Agriculture : ne pas laisser retomber le soufflé

*« Le début du dernier mandat présidentiel avait été marqué par une dynamique positive dans le domaine de l'agriculture. Le Grenelle a fait émerger des objectifs forts de réduction de l'usage pesticides et de promotion d'agricultures exemplaires (agriculture biologique, agriculture de haute valeur environnementale). Mais la deuxième partie du mandat, dans un contexte de crises économiques, s'est traduite par un coup de frein dans la mise en œuvre de ces orientations. A tel point que FNE, habituée du débat et de la concertation, n'a eu d'autre choix que de taper du poing sur la table avec une campagne choc. Aujourd'hui, la fédération continue à se battre pour voir aboutir le projet d'une agriculture plus proche de son terroir, qui nourrisse sainement les hommes sur le long terme en intégrant l'environnement. »*

Bruno Genty, président de FNE

La dynamique du Grenelle de l'environnement lancée par Nicolas Sarkozy au début de son quinquennat a marqué un tournant dans l'approche de la politique agricole. Les associations environnementales ont été reconnues comme légitimes pour débattre des questions agricoles, et, à l'automne 2007, les engagements du Grenelle ont largement fait écho à leurs propositions. Ainsi, des objectifs ambitieux et partagés par tous ont été actés : réduire de moitié l'usage des pesticides d'ici 2018, tripler les surfaces en agriculture biologique pour atteindre 6% en 2012, créer un dispositif de certification de l'agriculture de haute valeur environnementale (HVE). La traduction de ces objectifs dans les lois Grenelle I et II a été longue et laborieuse, mais le plan Ecophyto 2018 a été validé en 2008, avec un indicateur pertinent pour le suivi de l'usage des pesticides, et le dispositif de certification environnementale a été validé en 2009 en intégrant les critères proposés par FNE pour le niveau le plus élevé : l'autonomie des exploitations agricoles vis-à-vis des intrants (engrais, pesticides, énergie, aliments importés...) et la place dédiée à la nature sur les exploitations agricoles (haies, bosquets, mares...). Au niveau européen, ce mandat présidentiel a également connu le « bilan de santé » de la Politique agricole commune (PAC) de 2008, à mi-parcours entre la réforme de 2003 et celle de 2013. L'application en France de cette révision de la PAC a permis de redistribuer une partie des aides des terres en céréales vers les prairies et d'instaurer un objectif de surfaces dédiées à la biodiversité dans chaque exploitation agricole (1% en 2010, 3% en 2011, 5% en 2012).

Mais fin 2009, dans un contexte de crise économique, la FNSEA a demandé une « pause » dans les mesures environnementales, relayée, au Salon de l'agriculture de 2010, par le Président de la République avec sa fameuse déclaration sur l'environnement : « ça commence à bien faire ».

Depuis, dans les négociations sur l'agriculture, il n'a plus été possible pour FNE de mettre en avant l'environnement sans qu'il lui soit répondu que la compétitivité était prioritaire. Alors qu'environnement et compétitivité sont intimement liés et que l'agriculture française souffre justement d'être déconnectée de son terroir et trop dépendante des intrants (60% du chiffre d'affaires de l'agriculture est dépensé en engrais, pesticides, carburant, etc.), la mise en œuvre du plan Ecophyto prenait un retard considérable et des substances reconnues dangereuses pour les abeilles continuaient à être autorisées (comme par



exemple le Cruiser, dont l'autorisation a été attaquée par FNE). La pollution des eaux par les nitrates, loin de se résorber, génère chaque année une prolifération d'algues vertes et faisait planer au-dessus de la France la menace d'un contentieux européen. Les importations d'OGM pour l'alimentation des animaux d'élevage se poursuivaient sans aucune transparence malgré un rejet massif par la population. C'est pourquoi FNE, pourtant habituée de la concertation et du débat, a décidé, en février 2011, de taper du poing sur la table avec une campagne choc dénonçant les excès d'une agriculture productiviste déconnectée de son terroir : dépendance aux pesticides et menace sur les pollinisateurs, sur-dimensionnement des élevages par rapport à la capacité d'absorption du milieu – à l'origine des algues vertes, importation d'OGM pour l'alimentation animale.

Aujourd'hui encore, de nombreux problèmes restent entiers. Le développement de l'agriculture biologique, s'il a connu une dynamique positive, plafonne à 3,09% de la surface agricole utile du pays, loin de l'objectif initial du Grenelle de 6% en 2012. L'usage des pesticides, loin de diminuer, a même connu une croissance de 2,6% pour les traitements foliaires et de 7% pour les traitements de semences entre 2008 et 2010. L'interdiction des épandages aériens de pesticides, pourtant actée au niveau européen, fait l'objet, en France de dérogations annuelles. L'agriculture HVE ne bénéficie d'aucun soutien financier. La part de surfaces de biodiversité obligatoires sur les exploitations agricoles dans le cadre de la PAC plafonne à 3% au lieu des 5% initialement actés pour 2012. Dans le cadre de la réforme de la PAC pour l'après 2013, à laquelle FNE a consacré son 35<sup>ème</sup> congrès les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2011 à Marseille, la France remet en cause l'ambition du « verdissement » des aides proposé par la Commission européenne. La réglementation sur les nitrates, loin de se durcir, a au contraire connu des assouplissements facilitant les regroupements d'élevages et augmentant le plafond d'azote pouvant être épandu sur les champs. Les dispositifs d'irrigation se multiplient dans un contexte de raréfaction de l'eau, à renfort de subventions publiques et sans remise en cause de la monoculture de maïs qui est une aberration agronomique et écologique. Le développement industriel des agrocarburants, pourtant largement décrié par de nombreuses études, n'est pas remis en cause par la France.



**FNE n'a pour autant jamais baissé les bras et continue à se battre pour voir se concrétiser les engagements du Grenelle. Malgré une mise en route laborieuse, l'objectif de réduire de moitié l'usage des pesticides d'ici à 2018 n'est pas remis en cause et reste le cap à suivre pour l'agriculture française. En ce début d'année 2012, l'ensemble des textes réglementaires de la certification de l'agriculture de haute valeur environnementale ont vu le jour. Au niveau mondial, avec l'accroissement démographique, la fonction nourricière de l'agriculture est remise au premier plan. Reste à convaincre que le respect de l'environnement n'est pas une contrainte à prendre en compte mais bien une nécessité pour pouvoir, demain, continuer à produire et nourrir l'humanité. Reste le vaste chantier de la régulation environnementale (voire sociale), des échanges de matières premières agricoles, afin de cesser d'importer des produits ne répondant pas à nos exigences environnementales (et sociales). Reste la réforme de la PAC, qui devra marquer un tournant vers une agriculture nourricière respectueuse de l'eau, des sols, de la biodiversité, du climat. FNE pèsera de tout son poids pour que l'agriculture de demain réponde aux attentes de la société.**

### Quelques dates-clés

- 2007 (25 octobre) : annonce des conclusions du Grenelle de l'environnement et notamment des engagements en matière d'agriculture par Nicolas Sarkozy
- 2008 (10 septembre) : présentation du plan Ecophyto en Conseil des Ministres
- 2009 : entrée en application en France du « bilan de santé » de la PAC
- 2009 (15 juin) : validation du dispositif de la certification environnementale des exploitations agricoles par le Comité opérationnel (COMOP) en présence de Michel Barnier
- 2009 (3 août) : promulgation de la loi Grenelle I
- 2009 (21 décembre) : demande d'une « pause » dans les mesures environnementales par la FNSEA et annonce par Bruno Le Maire d'une étude comparative des mesures environnementales en France et en Europe
- 2010 (6 mars) : discours de Nicolas Sarkozy au Salon de l'agriculture et déclaration sur l'environnement « ça commence à bien faire »
- 2010 (12 juillet) : promulgation de la loi Grenelle II
- 2011 (15 février) : lancement de la campagne de communication de FNE sur l'agriculture
- 2011 (16 février) : annulation des autorisations du Cruiser pour 2009 et 2010 par le Conseil d'Etat



## Conclusion

### Des déceptions à la hauteur de l'espoir suscité

Cette mandature aura été, au niveau environnemental, celle du Grenelle de l'environnement. Il n'est plus possible de l'avis de tous, y compris de l'opposition, de faire faire de la concertation sur un autre mode que celui de la gouvernance à 5, initiée par le Grenelle de l'Environnement. Cette gouvernance a vocation à se généraliser à toutes les échelles du territoire. Quand elle est bien conduite, elle donne la parole à chacun, rééquilibre les rapports de forces et permet aussi de désamorcer certains conflits en amont et limite donc, en aval, les contentieux.

Mais pour que la montagne n'accouche pas d'une souris, les 200 et quelques décrets pris ne suffiront pas. Il faudra que le Grenelle se traduise concrètement dans les territoires par des changements visibles à tous les niveaux de territoires. Les crédits d'impôts pour les travaux d'isolation, les dispositifs favorables aux ENR étaient autant de signes tangibles, malheureusement bien vite abandonnés face à leur début de succès. Sans une appropriation politique vigoureuse, le risque est grand de voir la population rejeter un Grenelle dont elle pensera qu'il n'a rien changé.

Pourtant, les compromis durement négociés devront s'incruster dans le paysage et les pratiques pendant la prochaine mandature, nous ne referons pas le même travail une fois de plus. En revanche, les dossiers passés sous silence devront être traités selon le même processus de discussion: le nucléaire et le bouquet énergétique français valent bien une gouvernance à 5 et un débat parlementaire!

Quoi qu'il en soit, il faudra, lors de la prochaine mandature, sortir du pointillisme en matière d'écologie. L'écologie ne peut plus être traitée comme un sujet ponctuel et sectoriel ... Le projet présidentiel devra mettre en œuvre le plan B de l'humanité qui aurait dû être le plan A depuis le début : fondé sur le Contrat Environnemental liant l'Homme à la Nature, structuré sur l'interdépendance où chacun est garant de la survie de l'autre. Qu'il ne soit plus nécessaire de couper l'arbre pour cueillir le fruit. France Nature Environnement, résolument engagée pour dessiner une part de l'alternative, apporte sa contribution en lançant « **L'appel des 3000 pour un contrat environnemental** » qui pose les fondations d'une société fondée sur le renouvelable et la longévité.

Notre économie ne devra pas seulement être décarbonée. Elle devra aussi renoncer à toutes les ressources finies pour ne reposer essentiellement que sur celles qui sont renouvelables, alors nous aurons inventé un système qui ne contient pas sa propre fin dans son énoncé.

Il faut dessiner un avenir à l'image de celui de la Nature, en perpétuel changement mais toujours à l'équilibre et où aucune partie ne lèse l'autre pour garantir sa pérennité. Nous devons imiter la Nature où toutes les ressources sur lesquelles repose son économie extrêmement productive sont renouvelables. C'est le défi que FNE propose aux candidats de relever pour la prochaine mandature, aidés en cela par notre contribution que nous vous livrons aujourd'hui et sur laquelle travaille les équipes des candidats depuis près de 6 mois (ce qui a peut être influé sur un certain nombre de programmes prévoyant « un contrat écologique » ?).



## L'Appel des 3000 pour un contrat environnemental

### Pourquoi ?

En 2012, encore plus qu'en 2007, l'urgence environnementale pèse sur notre société. Nous devons donc agir vite. Aujourd'hui, les responsables politiques ont encore tendance à reléguer l'environnement au second plan, à la fin du programme ou à la fin d'un discours. FNE souhaite faire en sorte que ce ne soit pas « le petit truc en plus » mais une feuille de route pour l'ensemble du gouvernement et des politiques publiques de la France. Si l'on ne fait rien, les atteintes à la nature devraient coûter aux activités humaines (14.000 milliards d'euros par an selon le rapport Pavan Sukhdev). Si l'on ajoute à cela les bouleversements liés au changement climatique, on comprend très vite que l'inaction coûtera plus cher que l'action pour inverser, le plus rapidement possible, cette tendance suicidaire.

La crise de la dette économique, le chômage, la crise sociale sont donc aggravés par la dette écologique que nous allons laisser à nos enfants. Nous sommes de ce fait confrontés à un triple défi : écologique, économique et démocratique, qu'il nous faut relever, sous peine de conséquences sociales majeures. Alors que la crise est là, nous continuons à gaspiller nos ressources, nos territoires, notre biodiversité, notre agriculture. Stopper ces gaspillages permettra d'augmenter considérablement nos marges de manœuvre et d'économiser des dizaines de milliards d'euros nécessaires aux investissements d'avenir.

### **Deux mesures innovantes pour réussir la transition écologique : investir sans creuser la dette et rénover le dialogue environnemental**

La création de nouvelles éco-contributions (sur les pollutions, gaspillages, risques industriels, atteintes à la biodiversité), qui pourra s'inscrire dans une large réforme de la fiscalité, permettra d'investir dans l'avenir sans augmenter la dette de l'Etat. Il est important que les activités néfastes soient celles qui contribuent le plus au financement de la transition écologique.

Le Président, élu le 6 mai 2012, devra, pour enclencher le changement dans un pays où la crise de confiance pèse sur les institutions, rénover la démocratie grâce au dialogue environnemental, intégrant l'ensemble des acteurs : syndicats, entreprises, élus, administration ainsi qu'une nouvelle composante de la société civile : les délégués environnementaux. Notre République doit être à la hauteur des défis écologiques avec des citoyens acteurs de leur avenir. Parce que la transition écologique ne peut pas se faire sans ou contre les citoyens. En plus du dialogue environnemental, nous proposons la création d'actions de groupe et le renforcement de la protection des lanceurs d'alerte pour permettre à toutes et à tous d'agir et de défendre leurs droits.



### Trois chantiers prioritaires

Dans le contrat environnemental, FNE propose aux candidats des solutions concrètes, réalistes et réalisables. Il s'agit de mesures à mettre en œuvre dès le début du prochain quinquennat.

Dans le domaine de l'alimentation, les Français se demandent de plus en plus « Qu'est-ce qu'il y a dans mon assiette ? » et leurs inquiétudes sont souvent fondées. Notre système agricole doit changer pour une agriculture proche de nous, au service d'une alimentation de qualité. FNE propose notamment de réorienter les aides de la PAC, de réduire drastiquement les pesticides et d'augmenter les surfaces agricoles biologiques.

Le gaspillage du territoire est une menace majeure pour la biodiversité et la qualité de la vie. La France perd un département tous les 7 ans. Ce gaspillage doit être stoppé dès 2020 et son rythme réduit très rapidement. Pour cela des solutions existent. Ce sont des outils de lutte contre l'étalement urbain et la fin de construction de nouvelles infrastructures coûteuses et souvent peu utiles comme de nouvelles autoroutes ou l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Egalement, le système fiscal doit changer pour favoriser le travail et décourager le gaspillage des ressources premières.

Beaucoup de Français souffrent de la précarité énergétique et des augmentations des prix de l'énergie. La catastrophe de Fukushima nous a rappelé qu'en matière d'énergie nucléaire, le risque zéro n'existe pas. FNE propose de créer un Fonds d'efficacité énergétique permettant d'injecter 20 milliards d'euros dans la transition pour assurer notre suffisance et indépendance en énergie. La sortie du nucléaire permettra également de dégager des dizaines de milliards d'euros pour financer la sobriété et l'efficacité énergétique ainsi qu'un développement harmonieux des énergies renouvelables.

### L'Appel des 3000 pour contribuer au redressement du pays

Le contrat environnemental que nous proposons aux candidats n'est pas une utopie. Sa mise en œuvre ne va pas aggraver la crise mais participer à sa résolution. Des emplois durables et non-délocalisables seront créés. Une nouvelle prospérité améliorera la vie de nos concitoyens. Nous offrons ces propositions innovantes aux candidats pour qu'ils les reprennent à leur compte et pour qu'ils deviennent acteurs et non seulement cosignataires du contrat environnemental. Le moment est venu d'un nouveau contrat environnemental, pour dépasser les crises que nous traversons et regarder positivement vers l'avenir.